

## Le 4 octobre 2021

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge, le quatrième jour du mois d'octobre 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire Daniel Tétreault, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, Micheline Dufour, Ginette Simard Gendreault, Jean-Pierre Morlot, Roger Santerre et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Suzanne Marcoux est présente.

Le maire ouvre la séance à 19 h 30.

**133-21**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Ginette Simard Gendreault

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu en ajoutant un point au varia : Comité de développement Stanbridgeois / Demande au pacte rural de la MRC Brome-Missisquoi.

**\*ADOPTÉ\***

**134-21**

### **Adoption avec dispense de lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 septembre 2021**

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Micheline Dufour

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 septembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

**\*ADOPTÉ\***

*La directrice générale dépose les états comparatifs et prévisionnels au 30 septembre 2021;*

*La directrice générale dépose les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des membres du Conseil : Daniel Tétreault, Carole Dansereau, Micheline Dufour, Ginette Simard Gendreault, Roger Santerre, Jean-Pierre Morlot et Robert Gaboriault;*

*La directrice générale dépose le rapport financier mensuel du mois de septembre 2021.*

**135-21**

### **Comptes à payer**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Jean-Pierre Morlot

ET RÉSOLU :

Que le paiement des comptes suivants soit approuvé :

Cotisations employeur fédérales (août) payé	1 404,16 \$
Cotisations employeur provinciales (août) payé	4 191,25 \$
Élus payé	2 649,20 \$
Directrice générale, inspecteur en voirie, aide voirie et agente de bureau (5 semaines) payé	16 359,19 \$
Pompiers payé	3 091,90 \$
Daniel Tétreault (Frais logiciel Team Viewer - 1 an)	795,12 \$
Suzanne Marcoux (plateforme zoom octobre)	23,00 \$
Bell mobilité (cellulaire) payé	19,49 \$
Hydro-Québec (éclairage public) payé	277,42 \$
Hydro-Québec (site de traitement) payé	1 100,04 \$
Vidéotron (caserne) payé	82,46 \$
Télébec (site de traitement) payé	86,24 \$
Vidéotron (Hotel de Ville et postes de pompage) payé	249,60 \$

R.I.G.M"R.B.M. (traitement ordures 21,22 T, compost 6,76)	2 356,42 \$
Marché Gendreau (essence SSI, essence voirie)	598,22 \$
André Paris (Fauchage 2ème coupe et débroussaillage)	4 317,31 \$
Ministre des Finances (versement services de la SQ, 2/2)	49 090,00 \$
Orizon Mobile (2 batteries SSI)	367,35 \$
Purolator (frais de transport analyse eaux usées)	5,99 \$
Pagenet du Canada inc.(pagettes service incendie) payé	62,68 \$
Papeterie Coupal (caisses de papier 8,5x11 et 8,5x14 et tablettes)	167,93 \$
Poste Canada (frais publipostage fête de la récolte / remboursé par CDS)	41,21 \$
Poste Canada (Achat 3 rouleaux timbres) payé	317,33 \$
L'homme & fils (Bois traité et matériaux - belvédère et quai)	232,32 \$
Tetra Tech QI (frais réception définitive des ouvrages - pavage St-Charles)	409,89 \$
Les entreprises Denex (Nivellage rang des Duquettes)	160,97 \$
Communications Plus (location temps d'antenne, 1 mois)	87,38 \$
Cauca (Frais supplémentaire COVID + frais survi- véhiculaire oct à déc 2021)	574,87 \$
Martech inc. (panneaux de signalisation)	537,62 \$
Alain Bourgeois (Piquets & perches pour le quai flottant)	120,00 \$
Excavation David Frégeau inc. (Installation ponceau ferme Pelrick)	3 161,81 \$
Atelier Mathieu Forgues (Poutre d'acier belvédère,réparation pièce accotement et location lift	770,26 \$
Rona (Bois et préservatif à bois - belvédère, cèdre et matériaux pour quai)	1 084,05 \$
Concassage Pelletier (chaux site de traitement)	75,00 \$
Lignes Maska (lignage des routes 2021)	7 032,14 \$
Municipalité St-Ignace-de-Stanbridge (Travaux et location équipement rechargement acc.)	8 395,00 \$
Garage Raymond inc. (Graissage et changement d'huile camion SSI 1221))	489,09 \$
Techno-contrôle 2000 (Rechargement et inspections cylindres air et extincteurs)	1 031,05 \$
Pierre de Francesco (Ménage bureaux municipaux et salle communautaire)	95,00 \$
Cuisine Despro (ilôt sur roulotte / 2ème versement)	850,82 \$
Ville de Bedford (collecte du verre ,59 T mois août et ,53 T mois sept)	46,93 \$
Ville de Bedford (collecte matières résiduelles et collecte du verre septembre 2021)	5 719,16 \$
Ville de Bedford (Quote part aréna versement 2/2)	5 949,97 \$
Ville de Bromont (Formation José Désautels pompier 1 section 2 et 3)	2 687,39 \$
Mécanique Laco inc. (Achat deux pneus - véhicule incendie rescue )	525,04 \$
Toilettes portatives Sanibert (toilette portative pont couvert et H de V)	303,53 \$
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats)	293,88 \$
	<b>128 286,68 \$</b>

**\*ADOPTÉ\***

*Je soussignée certifie par les présentes sur mon serment d'office qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées au budget 2021.*

**136-21**

**Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 4 / Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les municipalités de Notre-Dame-de-Stanbridge, St-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge Station, Stanbridge East, Pike River, St-Armand, Canton de Bedford et la Ville de Bedford, désirent présenter le projet *Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale* dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par Micheline Dufour  
Appuyé par Ginette Simard Gendreau  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

Le conseil de Notre-Dame-de-Stanbridge s'engage à participer au projet *Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale* et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge organisme responsable du projet.

**\*ADOPTÉ\***

**137-21 Contrat de déneigement pour le chemin de la Grande-Ligne avec le ministère des Transports du Québec 2021-2022**

Proposé par Roger Santerre  
Appuyé par Robert Gaboriault

ET RÉSOLU :

De mandater l'entreprise Transport Hanigan inc. pour réaliser le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du chemin de la Grande-Ligne et de la rue Principale sur 4,36 km, pour la saison 2021-2022. Le montant de ce contrat est de 20 346.22 \$ plus les taxes applicables et comprennent la fourniture et l'épandage des abrasifs et des fondants;

L'entreprise s'engage à respecter toutes les directives et demandes du devis du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports qui sera joint au contrat à intervenir entre la municipalité et l'entreprise.

La directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;*

**138-21 Contrat de déneigement des espaces municipaux 2021-2023**

Considérant que la municipalité a fait un appel de propositions à Déneigement Cloutier et Alexandre Lafleur, pour le déneigement des espaces municipaux 2021 à 2023 (contrat de deux ans);

Il est proposé par Carole Dansereau  
Appuyé par Ginette Simard Gendreault

ET RÉSOLU :

D'accorder le contrat de déneigement des espaces municipaux à Déneigement Cloutier, plus bas soumissionnaire. Le coût total du service est de 3 550 \$ plus les taxes applicables par année et est réparti comme suit :

- 500 \$ pour le déneigement de l'accès au garage municipal;
- 1 900 \$ pour le stationnement et les accès de l'hôtel de ville;
- 500 \$ pour la caserne;
- 650 \$ pour la borne sèche du rang Saint-Édouard et celle du chemin Saint-Charles ;

Le déneigement de la borne sèche du rang Saint-Joseph sera effectué par M Sylvain Duquette comme les années antérieures;

D'autoriser la directrice générale à la signature des documents relatifs à ce contrat.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;*

**139-21 Soumission des Entreprises Denexco pour la réparation de la dépression de la chaussée sur le rang St-Joseph**

Considérant qu'il y a un affaissement de la chaussée sur le rang St-Joseph d'une longueur approximative de 394 mètres nécessitant une réparation d'urgence pour la sécurité des usagers;

Il est proposé par Roger Santerre  
Appuyé par Ginette Simard Gendreault

ET RÉSOLU :

Que le Conseil accorde le mandat pour la réparation de la dépression de la chaussée sur le rang St-Joseph d'une longueur approximative de 394 mètres aux Entreprises Denexco pour un montant de 10 700 \$ plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit prise à même le surplus accumulé.

D'autoriser la directrice générale à la signature des documents relatifs à ce contrat.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense.*

**140-21 Demande d'entretien du cours d'eau Pelletier**

Considérant la demande de travaux d'entretien du cours d'eau déposée par le propriétaire du lot no 4 376 359 le 27 septembre 2021;

Il est proposé par Roger Santerre  
Appuyé par Robert Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Qu'une demande soit faite auprès de la M.R.C. de Brome-Missisquoi afin que des travaux de nettoyage soient effectués dans le Cours Pelletier, le tout tel que décrit dans la demande du contribuable.

Que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge autorise le versement d'un dépôt remboursable au montant de 2000 \$ émis au nom de la MRC de Brome-Missisquoi.

Que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge avise la M.R.C. de Brome-Missisquoi de son intention de procéder à **la répartition des frais encourus selon la superficie contributive** des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la M.R.C. de Brome-Missisquoi de produire un projet de répartition, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir de mode de répartition;

Que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés.

**\*ADOPTÉ\***

**141-21 Réparation du tracteur de la voirie**

Considérant que certaines réparations doivent être effectuées sur le tracteur de la voirie, comme indiqué sur la soumission de JLD Lague;

Il est proposé par Carole Dansereau  
Appuyé par Jean-Pierre Morlot  
ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise la réparation du drive shaft et de la fuite hydraulique sur le tracteur de la voirie pour un montant approximatif de 2 500 \$.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;*

**142-21 Programme d'aide financière pour la formation 2021 des pompiers volontaires à temps partiel**

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Micheline Dufour

ET RÉSOLU :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome Missisquoi.

**\* ADOPTÉ\***

**143-21**

**Autorisation de dépenses pour le service incendie**

Proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Ginette Simard Gendreau

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise le remplacement de la lumière de l'autopompe ainsi que l'achat de 4 cagoules pour un montant de 919,40 \$ plus les taxes applicables.

Pour ce qui est de l'achat des bottes pour les nouveaux pompiers, le conseil demande d'attendre à la fin de leur probation de 6 mois.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;*

**144-21**

**Modification système informatique / changement ordinateur et installation de protection contre les cyberrisques**

Considérant que la municipalité doit changer de fournisseur informatique pour le logiciel municipal;

Considérant que la municipalité doit se protéger adéquatement contre les cyberrisques;

Il est proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Carole Dansereau

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise le remplacement d'un ordinateur pour l'installation du logiciel informatique municipal Megagest de PG solutions ainsi que des protections antivirus contre les cyberrisques pour un montant approximatif de 5 000 \$ plus les taxes applicables

**\*ADOPTÉ\***

**145-21 Réfection de l'accotement et de l'entrée du 777 rang Ste-Anne**

Considérant la demande d'autorisation au conseil, du propriétaire du 777 rang Ste-Anne pour l'installation d'un drain en partie dans l'emprise de rue et la réfection de son entrée de cour;

Considérant que le propriétaire effectuera les travaux et en assumera les frais;

Il est proposé par Roger Santerre  
Appuyé par Robert Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise au propriétaire du 777, rang Ste-Anne, la pose d'un drain en partie dans l'emprise de la rue et la réfection de son entrée de cour au frais de ce dernier.

**\*ADOPTÉ\***

**146-21 Installation d'un ponceau sur le lot 4 377 066**

Considérant la demande du propriétaire du lot 4 377 066, M. Gérard Vermeulen, pour l'installation d'un ponceau d'une largeur de 16 mètres;

Considérant que le règlement no 313-08 article 7 de la municipalité stipule que la largeur des ponceaux pour les entrées de fermes est de 10 mètres maximum;

Il est proposé par Roger Santerre  
Appuyé par Ginette Simard Gendreau  
ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise exceptionnellement la pose d'un ponceau d'une largeur maximale de 12 mètres.

Si le propriétaire accepte la largeur maximale de 12 mètres et souhaite faire les travaux par un entrepreneur, le ponceau existant devra être retiré complètement et non rallongé par section.

Le propriétaire devra faire la demande d'un permis à la municipalité et devra respecter les normes de la réglementation municipale.

Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur accrédité sous la supervision de l'inspecteur en voirie.

**\*ADOPTÉ\***

**147-21 Modification du calendrier des assemblées pour le mois de novembre 2021 (règlement no 209-93 des séances du Conseil)**

Considérant que des élections générales municipales auront lieu le 7 novembre 2021;

Considérant que le règlement no 209-93 des séances du Conseil stipule que l'année des élections générales municipales l'assemblée ordinaire du conseil du premier lundi de novembre sera reportée au deuxième lundi qui suit le jour du scrutin;

Il est proposé par Micheline Dufour  
Appuyé par Robert Gaboriault  
ET RÉSOLU :

Que selon le règlement no 209-93 des séances du Conseil, l'assemblée ordinaire du Conseil du mois de novembre devra se tenir le deuxième lundi suivant le jour du scrutin, donc le lundi 15 novembre 2021.

Qu'un avis public soit affiché aux endroits désignés par le conseil et sur le site web afin d'aviser la population du changement de la date de l'assemblée ordinaire du mois de novembre 2021.

**\*ADOPTÉ\***

**VARIA :**

**148-21**

**Demande au pacte rural par le CDS pour le jardin intergénérationnel (*Nourrir sa mémoire... Ô jardin des ancêtres*)**

Proposé par Micheline Dufour

Appuyé par Ginette Simard Gendreau

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les membres du conseil appuient le Comité Développement Stanbridgeois dans sa demande de subvention au pacte rural de Brome Missisquoi pour un montant de 7500 \$.

La municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge s'engage à contribuer financièrement pour ce projet pour un montant de mille cinq cents (1 500) dollars.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

La levée de l'assemblée est demandée par Roger Santerre à 20:56.

*Je, Daniel Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Daniel Tétreault  
Maire

Suzanne Marcoux  
Secrétaire-trésorière